



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 171 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013296-0015 - Arrêté de délégation de signature du directeur du pôle d'intérêt commun Sécurité Maintenance Service (SMS), Service central des blanchisseries (SCB), Service central des ambulances (SCA) en matière de marchés publics	1
Arrêté N °2013297-0007 - Arrêté de délégation de signature de la directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine	3
Arrêté N °2013297-0008 - Arrêté de délégation de signature HUPS, Groupe Hospitalier Bicêtre - Paul Brousse - Antoine Béclère	8



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013296-0015

signé par
Directeur de la sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries, Service central des ambulances

le 23 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du pôle d'intérêt commun Sécurité
Maintenance Service (SMS), Service central
des blanchisseries (SCB), Service central des
ambulances (SCA) en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature n° 2013 -

Le directeur de Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS),
Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- ***Monsieur Ismaël EL MOUATS, ingénieur hospitalier principal, directeur économique ,financier, investissement et environnement du PIC SMS-SCA-SCB,***

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- ***Monsieur Cédric MARTIN, ingénieur hospitalier, directeur de la fonction linge SCB***
- ***Monsieur Thierry HAMEURY, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des achats du PIC SCA SCB SMS.***

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2011/ 0023 du 3 janvier 2011 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 23 octobre 2013

Jean-Charles GRUPELI

Directeur du Pôle d'Intérêt Commun SMS-SCB-SCA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013297-0007

signé par
Directeur économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

le 24 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice économique, financière, de
l'investissement et du patrimoine

DIRECTION ECONOMIQUE, FINANCIERE, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7 et R 6147-22 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2004-0090 DG du 14 avril 2004 modifié relatif à l'organisation de l'Administration centrale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial DG du relatif à l'organisation de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu la décision du Directeur Général en date du 17 septembre 2010 relative à la création des Pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0055 DG modifié portant délégation de signature aux directeurs de services centraux ;

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2012/090002 du 4 septembre 2012 portant nomination en qualité de Directrice Economique des Finances de l'Investissement et du Patrimoine au Siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu la note interne du Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine du 12 octobre 2011 sur les modalités internes de circuit de signature de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Carine CHEVRIER, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Didier FRANDJI, Adjoint au Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier FRANDJI, Adjoint au Directeur de la DEFIP, délégation est donnée à Laurence BERNARD, Directrice Déléguée :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à :

- Emmanuel QUISSAC, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.

- Arnaud JOAN-GRANGE, Chef du Département de Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.
- Laurence NIVET, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Dominique MANACH, Chef du Département Pilotage, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel QUISSAC, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine
- François SIMON, Chef du Service Stratégie immobilière et Analyse de projets

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie
- Nathalie BAKALA, Adjointe au Chef du Service Financement et Trésorerie

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS et Nathalie BAKALA, délégation de signature est donnée à :

- Evelyne RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Arnaud JOAN-GRANGE, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Adjoint du Chef du département sur tout domaine du Département
- Jérôme PIEUCHARD, Chef du Service de la Recette et de la Facturation
- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable,
- Anneliese COURY, Directrice de projets

A l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme PIEUCHARD, Adjoint au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Rémy SICARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable, délégation est donnée à :

- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense, à l'effet de signer les ordres de service, les décisions de mise en paiement et les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la dépense, d'effectuer les services faits et d'émettre les Décisions de Mise en Paiement dans SAP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Anneliese COURY, Damien SEBILEAU, Jérôme PIEUCHARD ou d'Olivier JONES, délégation de signature est donnée à :

- Didier SAVARD, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les actes suivants :
 - o L'engagement des dépenses d'exploitation des Directions du Siège et relatives à la Dotation non affectée par la signature des bons de commandes
 - o Les procès-verbaux de mise en service des équipements des Directions du Siège et de la Dotation non affectée
 - o Les décisions de paiement relatives au fonctionnement des Directions du Siège, de la Dotation non affectée et de NSI Gestion et Pilotage
 - o Les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la Dépense leur permettant dans le système d'information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense , délégation de signature est donnée à :

- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les décisions octroyant une habilitation aux agents du Service Facturier leur permettant dans le Système d'Information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurence NIVET, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Etienne LISSILLOUR, Adjoint au chef du département du Budget et du Contrôle de Gestion
- Nathalie VERGNE-LABRO, Chef du Service de l'Activité, Ressources et Contrôle de Gestion
- Cécile FRAGNY-MAURIZOT, Chef du Service de la Masse Salariale
- Agnès LESAGE, Contrôleur Budgétaire
- Grégory GUIBERT, Contrôleur Budgétaire
- Eric BOGAERT, Chef du Service de la Synthèse Budgétaire
- Bruno CHENAIS, Chef du Service Structure et Comptabilité Analytique

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage
- Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Benoît LOCART , Ingénieur au sein du Service de la Maîtrise d'Ouvrage,

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, Maintenance et Gestion des Risques, délégation de signature est donnée à :

- Bernard LE FAHLER, Ingénieur au sein du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

A l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.

ARTICLE 6

L'arrêté n° 2011-0366 du 10 mai 2011 susvisé est abrogé.

ARTICLE 7

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4 et 5 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 octobre 2013


Carine CHEVRIER



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013297-0008

signé par
Directeur du groupe hospitalier Bicêtre Paul Brousse Antoine Bèclère

le 24 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature HUPS

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013-08 HUPS

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun, et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu les arrêtés directeuriaux N°2010 – 293 DG, 2011 – 0084 DG, 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG, 2012 – 0043 DG, ANADDG 2013 01 007, ANADDG 2013/04 0010 et ANADDG 2013/06 0001 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013049-0013.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer , en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Paul Brousse et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A , B, C – 7, G 1 à 3 ème alinéa et H de l'arrêté n°2013049-0013.
-
- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Antoine Béclère et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C – 6°, 7°, F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, paragraphe I et H de l'arrêté n°2013049-0013.
-
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10,13,14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et H de l'arrêté n°2013049-0013.
-
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12 et 15 paragraphe D et E de l'arrêté n°2013049-0013.
-
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 °, paragraphe D alinéa 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013049-0013.
-
- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1-C- 5° et E de l'arrêté n°2013049-0013.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013049-0013.

- M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013049-0013.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Lise CHARMET, adjoint au directeur des ressources humaines du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C alinéa 7°, paragraphe G alinéas 1° à 3° et paragraphe H de l'arrêté n°2013049-0013.

Mme Fatima FRIGY, référente RH site Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Pascale FORATIER, responsable du département paie, carrières et gestion du temps, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Magalie CESBRON, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Catherine FOURCADE, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Joelle MIKAELIAN, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013049-0013.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, C alinéa 6°, 7, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013049-0013.

- M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C alinéa 6 – 7, paragraphes F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, H et paragraphe I de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G alinéa 8 et 9 et paragraphe H alinéas 1, 3, 4 de l'arrêté n°2013049-0013.

- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Cécile CARLES, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Ange-Marie HERRER, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n° 2013049-0013.

En cas d'empêchement de M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Martine TRANCHE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Arnaud FLANQUART, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Arnaud FLANQUART, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013049-0013.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINE, adjoint au directeur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013049-0013.

- M. Jean GARNIER, Ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Laurence CHARTIER, responsable de bureau des achats fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013049-0013.

- M. Matthieu LEFEVRE, Coordonnateur logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013049-0013.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislas KARSENTY, Adjoint à la Directrice, chargé des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe D 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013049-0013.

- Mme Fabienne BEFFY, responsable de la Cellule recherche à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Florence Favrel Feuillade et ceci uniquement pour les matières énoncées et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H alinéa 2 et 3 de l'arrêté n 2013049-0013.

- Monsieur Yann LE GALL, chargé de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013049-0013.

- Mme Aurélie MORETTI, chargée de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013049-0013.

- M. François PINCHON, responsables des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 et paragraphe H de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Nelly RIGOLE, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013049-0013.

-Mme Dominique ELLERT, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° et paragraphe H de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H alinéas 2 et 3 de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n° 2013049-0013.

- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2013049-0013.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013049-0013.

- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013049-0013.

- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013049-0013.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du

présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la Directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Lise CHARMET, adjointe au Directeur des ressources humaines du groupe hospitalier à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

- Richard FIZAINE, adjoint au directeur de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013049-0013 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,

- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, Mme Fabienne GILBERT, Mme Muriane LOUIS THERESE, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Pascale PRAT, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Diane LEVY, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET et M. Gérard POLEGATO.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013 – 07 HUPS de délégation de signature du 27 juin 2013 est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 24 octobre 2013



Christine WELTY